

**Mardi 18 janvier 2022**

## **La Ville de Saint-Denis renouvelle sa convention de partenariat avec le FIPHFP\* pour une durée de trois ans**

\*Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

Ce mardi 18 janvier 2022, la Ville de Saint-Denis a renouvelé sa convention triennale avec le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP). Mathieu HANOTIN, Maire de Saint-Denis, Président du CCAS et Mme Françoise DESCAMPS CROSNIER, Présidente du FIPHFP, ont signé la nouvelle convention 2021-2023, en présence d'Oriane FILHOL, adjointe au maire en charge des Solidarités, de la prévention et des droits des femmes, Abdelmajid BOUHENNA adjoint au maire en charge de la Ville inclusive, du handicap, de l'accès aux droits, Marc DESJARDINS, directeur du FIPHFP et Richard CURNIER, directeur régional Ile-de-France de la Banque des Territoires.

Ensemble, ils réaffirment leur engagement en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap et d'inaptitude au sein de la collectivité.

*« Une société inclusive est une société qui s'adapte pour défendre un faire ensemble dans la diversité et la richesse de tous les individus. Il est dans l'intérêt de tous de la construire, pour nous et les générations futures. C'est pour contribuer à cet élan qu'au quotidien, le FIPHFP poursuit son travail de sensibilisation, d'information et de pédagogie. » Marc DESJARDINS.*

Cet accord de trois ans permet à la Ville de Saint-Denis de poursuivre son action en faveur de l'inclusion socio-professionnelle et du maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap grâce à un financement à hauteur de 227 042,19 € par le FIPHFP.

En effet, la Ville de Saint-Denis emploie aujourd'hui 8,14% de collaborateurs bénéficiaires de l'obligation d'emploi mais souhaite continuer son engagement pour le maintien dans l'emploi et l'inclusion des personnes reconnues travailleur handicapé.

Différentes actions sont prévues à cet effet :

. *Favoriser le maintien dans l'emploi* : grâce à des solutions d'aménagement de poste et des conditions de travail permettant aux agents en situation de handicap ou en reclassement professionnel de continuer à travailler dans de bonnes conditions tout en rendant un service de qualité

. *Participer à l'intégration dans l'emploi et à la qualification des personnes en situation de handicap* : grâce au recrutement d'agents ou d'apprentis reconnus travailleurs handicapés et au recours aux entreprises du secteur adapté ou protégé pour certaines prestations.

. *Conduire et promouvoir la politique handicap au sein de la Ville* : grâce à des actions de communication et de sensibilisation auprès de l'ensemble des agents et des acteurs de la politique handicap du territoire

### **A propos du FIPHFP**

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois Fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi dans les trois Fonctions publiques est passé de 3,74 % en 2006 à 5,83 % en 2019.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : "il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique territoriale, de la Fonction publique hospitalière et du budget" (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

### **A propos de la Banque des Territoires**

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux. Elle accompagne les grandes mutations en cours notamment celles dans les territoires, à ce titre elle se mobilise pour une plus grande inclusion, notamment celle en faveur de personnes en situation de handicap, conjointement à l'action du FIPHFP dont elle assure la gestion.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

[www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr)

### **Contacts presse :**

**FIPHFP** : Léa Valleix - 06 30 69 50 16 - [lea.valleix@tbwa-corporate.com](mailto:lea.valleix@tbwa-corporate.com)

 @FIPHFP - [www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)

**Ville de Saint-Denis** : Julia Paul-Zamour - 06 89 48 59 64 - [julia.paul-zamour@ville-saint-denis.fr](mailto:julia.paul-zamour@ville-saint-denis.fr)

**Banque des Territoires Ile-de-France-Groupe Caisse des Dépôts** : Justine Rablat - 06 33 16 30 44 - [justine.rablat@caissedesdepots.fr](mailto:justine.rablat@caissedesdepots.fr)  @Bdt\_IDF